

*Votre Service de Santé au Travail
de la région paloise*



***Prévention des Risques
et Surveillance Médicale***



Votre cotisation annuelle vous permet de bénéficier de différentes prestations :

L'exercice professionnel et les missions de notre service sont définis par la réglementation.

✓ Prévention en entreprise par des Actions en Milieu de Travail

Pour remplir pleinement leur mission de conseiller auprès des employeurs, des salariés et des représentants du personnel, nos équipes mènent des actions en milieu de travail :

- ⇒ Fiche d'Entreprise (repérage des risques professionnels)
- ⇒ Etudes de poste
- ⇒ Assistance réglementaire et technique de l'employeur
- ⇒ Sessions de sensibilisation
- ⇒ Rencontres employeurs
- ⇒ Participation aux réunions du CSE (comité social et économique)

✓ Suivi individuel de la santé des salariés

⇒ **De différente nature :**

- A l'embauche : Visite initiale ou examen d'aptitude
- Suivi périodique des salariés
- Visites de reprise du travail
- Visites de pré-reprise (durant un arrêt maladie)
- Visites à la demande du salarié, de l'employeur ou du médecin de travail

⇒ **dont l'objectif** est la vérification de la compatibilité du poste avec l'état de santé du travailleur afin d'éviter la désinsertion professionnelle et d'assurer le maintien dans l'emploi du salarié dans le cadre de visites d'informations et de prévention et de suivi individuel renforcé

Notre service administratif

Premier lien entre le SST et les employeurs, c'est le référent de toutes vos démarches administratives et comptables.

Nos Equipes Pluridisciplinaires

Votre service PRISSM déploie sur le terrain des équipes Santé Travail aux compétences complémentaires :

Le médecin du travail

Votre médecin du travail anime et coordonne cette équipe. Il est votre interlocuteur privilégié, à l'écoute des employeurs et des salariés.

C'est un médecin spécialiste, soumis au strict respect du secret médical et des règles de déontologie. Sa formation complémentaire spécifique et son expérience lui permettent de porter un diagnostic sur le lien entre santé et travail.

Il intervient au niveau individuel et collectif, et prend ses décisions en toute indépendance.

L'infirmier(e) diplômée d'état en santé au travail (IDEST)

L'IDEST est diplômé(e) d'état et a reçu une formation complémentaire spécifique en santé au travail.

Sous la responsabilité et en alternance avec le médecin du travail, l'infirmier(e) réalise le suivi individuel des salariés selon un protocole établi.

L'infirmier(e) réalise également des actions en milieu de travail et des sessions de sensibilisation.

L'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP)

L'IPRP (technicien, ingénieur, ergonomiste ou psychologue du travail) intervient en entreprise selon les besoins identifiés et sur délégation du médecin du travail.

Il est compétent en prévention des risques professionnels : repérage des risques (fiche d'entreprise), modules de sensibilisation, aide et assistance réglementaire et technique, ergonomie, psychologie du travail, ...

L'assistant(e) technique en santé au travail (ATST)

L'ATST contribue à repérer les dangers et à identifier les besoins en santé au travail, notamment dans les entreprises de moins de 20 salariés. L'assistant(e) technique participe à l'organisation, à l'administration des projets de prévention et à la promotion de la santé au travail et des actions du service dans ces mêmes entreprises.

L'assistant(e) en santé au travail (AST)

Pivot de l'équipe, l'AST est à votre écoute et peut vous renseigner.

L'assistant(e) gère les convocations et organise l'activité du médecin.

Soumis au secret médical, l'AST connaît les bases réglementaires de la santé au travail.

Notre activité en réseau

Votre service PRISSM travaille en réseau :

- CARSAT, CAP EMPLOI, AGEFIPH, OPPBTP, services sociaux ...
- Médecins généralistes et spécialistes
- INRS, ANACT...

Nous contractualisons avec la CARSAT et la DIRECCTE sur des thématiques communes de prévention dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Qui sommes-nous ?

Créée en 1953, notre association loi 1901 est financée et administrée par les employeurs avec la participation active des représentants des salariés.

Votre service de santé au travail interentreprises PRISSM permet aux entreprises de la région paloise de répondre à leur obligation d'organisation et d'adhésion à un service de santé au travail.

Notre rôle est exclusivement préventif et consiste à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Associant plus de 6000 entreprises, représentant plus de 60000 salariés suivis, nous sommes agréés par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'Aquitaine.

Nous contacter

A Pau



Zone Europa

2 rue Maria Gaetana Agnesi

64000 PAU

☎ 05.59.27.40.15

📠 05.59.27.96.46

*En bus : Ligne T3 (Centre Scientifique Total)
ou P9 (Morlaàs)*



A Artix

Retrouvez-nous sur : www.prissm.fr